

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT TENUE, CONFORMÉMENT À LA LOI, LE :

MERCREDI 24 AVRIL 2019, À 16:30 HEURES

AU POSTE DE POLICE DE BELOEIL, SITUÉ AU 333, RUE HERTEL À BELOEIL, PROVINCE DE QUÉBEC.

Étaient présents :

Monsieur Daniel Plouffe

Président et Délégué de la Municipalité de

Calixa-Lavallée

Monsieur Yves Corriveau

Vice-Président et Délégué de la Ville de Mont-

Saint-Hilaire

Madame Diane Lavoie
Monsieur Patrick Marquès
Madame Maud Allaire
Monsieur Martin Dulac
Monsieur Denis Parent
Monsieur Bruno Gattuso
Monsieur Yves Lessard
Madame Marilyn Nadeau

Déléguée de la Ville de Beloeil
Délégué de la Ville de Carignan
Déléguée de la Ville de Contrecoeur
Délégué de la Municipalité de McMasterville

Délégué de la Ville d'Otterburn Park
Délégué substitut de la Ville de Richelieu
Délégué de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Déléguée de la Municipalité de

Saint-Jean-Baptiste

Madame Suzanne Roy Madame Jocelyne G. Deswarte Déléguée de la Ville de Sainte-Julie Déléguée de la Municipalité de Saint-Mathias-sur-Richelieu

Monsieur Réal Jean

Délégué substitut de la Municipalité de St-

Mathieu-de-Beloeil

Madame Brigitte Collin Monsieur Alexandre Bélisle

Déléguée substitut de la Ville de Varennes Délégué de la Municipalité de Verchères

Étaient également présents :

Monsieur Bruno Pasquini

Me Thierry Lavoie

Directeur de Police

Greffier

Étaient absents :

Monsieur Denis Lavoie Monsieur Stéphane Williams Délégué de la Ville de Chambly

Délégué de la Municipalité de Saint-Amable

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance;
- 2. Constatation du quorum;
- 3. Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2019;



- 5. Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les :
 - 13 mars 2019;
 - 3 avril 2019;
- Suivi du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 mars 2019;
- 7. Suivi des réunions du Comité Exécutif des 13 mars et 3 avril 2019;
- 8. Avis de motion Règlement numéro 33 décrétant les règles de délégations de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires;
- 9. Résolution CA-19-1990 Amendement;
- 10. Signataires pour la Régie;
- 11. Financement de trois (3) véhicules de police Ford Interceptor 2019;
- 12. Achat de cinq (5) véhicules Ford Fusion;
- 13. Achat de deux (2) véhicules circulation, Dodge Journey;
- 14. Embauche des policiers temporaires;
- 15. Départ de policiers temporaires;
- 16. Départ à la retraite Sergent détective;
- 17. M. Bruno Pasquini, Directeur de Police, suivi des dossiers;
- 18. Adoption de la liste des comptes à payer;
- 19. Divers:
- 20. Correspondance;
- 21. Période de questions;
- 22. Clôture de la séance.

POINT 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Président déclare la séance ouverte. Il est 16: 30 heures.

POINT 2 CONSTATATION DU QUORUM

Le Président constate le quorum.

CA-19-2004

POINT 3
<u>RÉSOLUTION</u>
Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Roy APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que déposé au Comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



CA-19-2005

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 4 RÉSOLUTION

Adoption du procès-verbal du Conseil d'Administration du 27 mars 2019

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2019;

ATTENDU l'article 333 de la <u>Loi sur les Cités et Villes</u> et l'article 201 du <u>Code</u> <u>Municipal du Québec</u>;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 mars 2019 par le Conseil d'Administration soit et est approuvé tel que présenté au Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2006

POINT 5 RÉSOLUTION

Ratification des actes posés par le Comité Exécutif lors des séances tenues les 13 mars et 3 avril 2019

ATTENDU que chacun des membres du Conseil a reçu une copie des procès-verbaux des réunions du Comité Exécutif des 13 mars et 3 avril 2019:

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Dulac APPUYÉ PAR Monsieur Patrick Marquès

ET RÉSOLU:

QUE le Conseil d'Administration :

- prenne acte des procès-verbaux du Comité Exécutif des 13 mars et 3 avril 2019;
- entérine les décisions prises par le Comité Exécutif lors des réunions des 13 mars et 3 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 6

<u>SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL</u>
D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2019

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance du procès-verbal déposé et ne formulent aucune question.



POINT 7

<u>SUIVI DES RÉUNIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DES 13 MARS ET 3 AVRIL</u> 2019

Les délégués mentionnent avoir pris connaissance des procès-verbaux déposés et ne formulent aucune question.

POINT 8

RÈGLEMENT NUMÉRO 33 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATIONS DE POUVOIRS, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

Avis de motion

Je, Diane Lavoie, donne avis de motion qu'à une prochaine assemblée du Conseil d'Administration de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent sera présenté, pour adoption, un règlement intitulé « Règlement décrétant les règles de délégations de pouvoirs, de contrôle et de suivi budgétaires ».

Une copie du projet de règlement étant dès à présent remise à tous les membres du Conseil d'Administration, dispense de lecture est également demandée lors de l'adoption de ce règlement.

CA-19-2007

POINT 9 RÉSOLUTION

Résolution CA-19-1990 — Amendement

ATTENDU la résolution CA-19-1990 adoptée le 27 février 2019 par le Conseil d'Administration de la Régie autorisant l'achat d'étuis à arme pour les agents de la Régie;

ATTENDU que cet achat requerrait l'autorisation du Conseil d'administration afin qu'il soit financé par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans;

ATTENDU que la résolution précitée est muette à ce sujet;

ATTENDU qu'il est opportun de corriger cette erreur par un amendement à cette résolution;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU:

DE MODIFIER la résolution CA-19-1990 adoptée le 27 février 2019 par l'ajout du paragraphe suivant :

D'AUTORISER le financement de l'achat d'étuis à arme pour les agents de la Régie par le fonds de roulement sur une période de dix (10) ans (compte des immobilisations numéro 22-210-00-726);

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



CA-19-2008

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

POINT 10
RÉSOLUTION
Signataires de la Régie

ATTENDU que depuis 2009 plusieurs résolutions ont été adoptées par le Conseil d'Administration de la Régie pour désigner les signataires de la Régie;

ATTENDU que les amendements apportés à ces résolutions rendent difficiles, notamment pour l'institution financière, la détermination des signataires actuels de l'organisation;

ATTENDU la résolution CA-18-1775 adoptée le 24 janvier 2018 par le Conseil d'Administration mettant à jour les désignations des signataires pour la Régie par l'abrogation des résolutions précédentes au même effet;

ATTENDU la résolution CA-19-1972 adoptée le 23 janvier 2019 par le Conseil d'Administration amendant la résolution CA-18-1775 afin d'y ajouter Monsieur Pasquini, directeur, comme signataire pour la Régie;

ATTENDU la résolution CA-19-2002 adoptée le 27 mars 2019 par le Conseil d'Administration entérinant l'embauche de Madame Nathalie Guérin comme Secrétaire-Trésorière à compter du 6 mai 2019;

ATTENDU qu'il s'avère important de que Madame Guérin soit désignée comme signataire de l'Administration à compter du 6 mai 2019;

ATTENDU qu'il est pertinent que Monsieur Bruno Pasquini, Directeur, demeure signataire pour la Régie;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger les résolutions CA-18-1775 et CA-19-1972 et en adopter une nouvelle qui désignera tant comme « *Membres du Comité Exécutif* » que comme « *Membres de l'Administration* » les signataires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

ATTENDU que la présente résolution désigne les signataires pour signer au nom de la Régie, notamment les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Parent APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU:

D'ABROGER les résolutions CA-18-1775 et CA-19-1972 adoptées respectivement les 24 janvier 2018 et 23 janvier 2019 par le Conseil;

D'ABROGER également tout autre résolution antérieurement adoptée par les Conseil d'Administration et Comité exécutif désignant les différents signataires pour la Régie;

DE DÉSIGNER à compter de ce jour les personnes suivantes pour signer au nom de la Régie notamment les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec :

- a) Comme membre du Comité Exécutif :
 - i) DANIEL PLOUFFE, Président;
 - ii) YVES CORRIVEAU, Vice-Président;



b) Comme membre de l'Administration :

- i) NATHALIE GUÉRIN, Secrétaire-Trésorière:
- ii) BRUNO PASQUINI, Directeur;
- iii) CAROLINE VIGNEAULT, Responsable de la Trésorerie;

DE DÉSIGNER également en cas d'impossibilité d'agir ou dans le cadre de situations exceptionnelles, SUZANNE ROY et DIANE LAVOIE pour signer au nom de la Régie les effets bancaires et les documents requis par la Société de l'Assurance Automobile du Québec:

DE RENDRE effective la désignation comme signataire pour la Régie de Madame Nathalie Guérin, Secrétaire-Trésorière, à compter du 6 mai 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2009

POINT 11 RÉSOLUTION

Financement de trois (3) véhicules de police Ford Interceptor 2019

ATTENDU que le 26 septembre 2018, par sa résolution CA-18-1896, le Conseil d'Administration de la Régie, octroyait à l'entreprise « Jacques Olivier Ford Inc. » le contrat d'achat de onze (11) véhicules Ford Interceptor berline « ensemble police »;

ATTENDU que trois (3) de ces véhicules seront livrés le ou vers le 1^{er} mai 2019;

ATTENDU que le coût total d'acquisition des trois (3) derniers véhicules livrables le ou vers le 1^{er} mai 2019 s'élève à un montant 136 137,00 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU que, pour le paiement de ces véhicules, la Régie s'est réservée la faculté de conclure un crédit-bail avec le crédit-bailleur de son choix;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a choisi de procéder, sur invitation, à une demande de prix pour le financement de ces véhicules auprès de deux (2) entreprises financières, à savoir:

- Crédit municipal, REXCAP;
- SPAR Crédit Bail;

ATTENDU que l'invitation à soumissionner prévoyait que l'octroi de la soumission serait en fonction du coût total du financement (avant les taxes) et inclurait les intérêts et les frais;

ATTENDU que la Régie désire de plus, que les versements soient mensuels, sur une période de quarante-deux (42) mois avec une valeur résiduelle de 1,00\$ à la fin du terme;

ATTENDU que (2) soumissions, conformes à l'appel d'offre ont été déposées et se résument comme suit :

Nom du soumissionnaire	Prix total	Intérêts	Frais
Crédit municipal, REXCAP	166 529,40 \$	3.59 %	200,00 \$
SPAR, Crédit-Bail	166 590,82 \$	3.55 %	350,00 \$



ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteur, recommandant de retenir la soumission du plus bas soumissionnaire déposée par « Crédit municipal REXCAP »;

ATTENDU que l'institution « RBC Banque Royale » est, dans ce cas, le crédit-bailleur;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yves Lessard APPUYÉ PAR Monsieur Alexandre Bélisle

ET RÉSOLU:

D'AUTORISER le Directeur à signer le contrat de crédit de « RBC Banque Royale » sur la base de la proposition de financement soumise et ce, pour le financement de trois (3) véhicules neufs de la Régie en vue du paiement par l'institution financière de la créance de 136 137,00 \$ plus les taxes applicables à « Olivier Ford Inc. » pour leur achat;

DE MANDATER « Crédit municipal REXCAP » pour procéder à l'exécution de la transaction avec « RBC Banque Royale »;

D'AUTORISER le Directeur ou, en son absence, la Responsable de la Trésorerie à payer à « *Crédit Municipal, REXCAP* » le coût du financement de ce crédit-bail qui porte intérêt au taux de 3.59%;

D'AUTORISER le Directeur ou, en son absence, la Responsable de la Trésorerie à effectuer à « RBC Banque Royale » quarante-deux (42) versements mensuels de 3 443,73 \$ plus les taxes, pour le paiement du capital et des intérêts;

D'AUTORISER le Directeur à signer tous les documents pertinents à ce contrat de financement;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 12 ACHAT DE CINQ (5) VÉHICULES FORD FUSION

CA-19-2010

POINT 12a)
RÉSOLUTION
Achat de deux (2) véhicules Ford Fusion

ATTENDU que la Régie désire faire l'acquisition de cinq (5) véhicules Ford Fusion 2018 ou 2019;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a fait paraître un appel d'offres (2019-008) sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans deux (2) journaux couvrant le territoire desservi par la Régie;

ATTENDU que trois (3) concessionnaires ont fait parvenir des soumissions selon les modalités suivantes :

- Ostiguy Ford Inc.: deux (2) véhicules 2018 et deux (2) véhicules 2019;
- Fortier Ford; cinq (5) véhicules 2019;
- Deragon Ford: cinq (5) véhicules 2019;



ATTENDU que l'ouverture desdites soumissions a eu lieu le 18 avril 2019;

ATTENDU que toutes les soumissions reçues étaient conformes;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteuse, recommandant de retenir la soumission d'Ostiguy Ford Inc. pour l'achat de deux (2) véhicules 2018;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau APPUYÉ PAR Madame Maud Allaire

ET RÉSOLU:

D'ACCORDER au concessionnaire « Ostiguy Ford Inc. » le contrat pour l'achat de deux (2) véhicules Ford Fusion 2018 pour un prix total de 45 941,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER, pour le paiement de ladite dépense en immobilisations, un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 12b) RÉSOLUTION

Achat de trois (3) véhicules Ford Fusion

ATTENDU que la Régie désire faire l'acquisition de cinq (5) véhicules Ford Fusion 2018 ou 2019;

ATTENDU que la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a fait paraître un appel d'offres (2019-008) sur le site internet du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) ainsi que dans deux (2) journaux couvrant le territoire desservi par la Régie;

ATTENDU que trois (3) concessionnaires ont fait parvenir des soumissions selon les modalités suivantes :

- Ostiguy Ford Inc.: deux (2) véhicules 2018 et deux (2) véhicules 2019;
- Fortier Ford: cinq (5) véhicules 2019;
- Deragon Ford: cinq (5) véhicules 2019;

ATTENDU que l'ouverture desdites soumissions a eu lieu le 18 avril 2019;

ATTENDU que toutes les soumissions reçues étaient conformes;

ATTENDU le rapport de Madame Cécile Nault, Acheteuse, recommandant de retenir la soumission de Deragon Ford pour l'achat de trois (3) véhicules 2019;

CA-19-2011

1946



EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Roy APPUYÉ PAR Monsieur Yves Lessard

ET RÉSOLU:

D'ACCORDER au concessionnaire « *Deragon Ford* » le contrat pour l'achat de trois (3) véhicules Ford Fusion 2019 pour un prix total de 73 053,00 \$ plus les taxes applicables;

D'AUTORISER le Directeur à effectuer ledit achat et à signer tous les documents pertinents à cette transaction;

D'AUTORISER, pour le paiement de ladite dépense en immobilisations, un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de 2020;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 13 ACHAT DE DEUX (2) VÉHICULES CIRCULATION, DODGE JOURNEY

Ce point fut retiré au moment de l'adoption de l'ordre du jour.

CA-19-2012

POINT 14 RÉSOLUTION

Embauche des policiers temporaires

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Eve Mazza, Directrice des ressources humaines;

ATTENDU la nécessité pour la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent afin de pallier aux remplacements de policiers, occasionnés par les vacances estivales ou toutes autres raisons;

ATTENDU la recommandation d'embauche des vingt-deux (22) personnes suivantes comme policiers temporaires, à compter du lundi 29 avril 2019 :

Mélissa Thibault

Jean-Philippe Beaulieu Martin Joncas
Alice Valiquette Antoine Ménard
David Larue Catherine Côté
Marc Métivier Gabriel Chagnon
Maude Anctil Maxime Durocher
Xavier Gaumond Kassandra Fortin

Laurie Pichette Camille Tremblay-Ouellet

Karl Bianki Philippe Larose

Audrey De la Conception Jean-Sébastien Therrien Sébastien Gingras Sébastien Drapeau

Maude-Émilie Larouche



EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Jean APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU:

DE PROCÉDER, à compter du lundi 29 avril 2019, à l'embauche des personnes suivantes comme policiers temporaires :

Jean-Philippe Beaulieu

Martin Joncas

Alice Valiquette

Antoine Ménard

David Larue

Catherine Côté

Marc Métivier

Gabriel Chagnon

Maude Anctil
Xavier Gaumond

Maxime Durocher Kassandra Fortin

Maude-Émilie Larouche

Mélissa Thibault

Laurie Pichette

Camille Tremblay-Ouellet

Karl Bianki

Philippe Larose

Audrey De la Conception

Jean-Sébastien Therrien

Sébastien Gingras

Sébastien Drapeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2013

POINT 15 RÉSOLUTION

Départ de policiers temporaires

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Ève Mazza, Directrice des Ressources humaines, faisant état que les personnes suivantes ont quitté volontairement leur emploi de policiers temporaires:

- Madame Ève Trottier;
- Monsieur Karl Bédard;
- · Monsieur Dave Harvey;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer par résolution ces fins d'emploi;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Jocelyne G. Deswarte APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 25 avril 2019;

Ève Trottier

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 20 avril 2019;



Karl Bédard

DE CONFIRMER la fin d'emploi au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent de la personne suivante comme policier temporaire et DE LA RENDRE effective au 19 avril 2019;

Dave Harvey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CA-19-2014

POINT 16 RÉSOLUTION

Départ à la retraite — Sergent détective

ATTENDU la décision du policier Jean-Camil Vivier, après trente-six (36) années de service, de prendre sa retraite;

ATTENDU la correspondance de Madame Marie-Eve Mazza, Directrice des ressources humaines, précisant la fin d'emploi de Jean-Camil Vivier au 1^{er} juin 2019:

ATTENDU que Monsieur Vivier est Sergent-Détective au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Diane Lavoie APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dulac

ET RÉSOLU:

DE CONFIRMER la fin d'emploi, au sein de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, de Monsieur Jean-Camil Vivier et de la rendre effective au 31 mai 2019;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 17

M. BRUNO PASQUINI, DIRECTEUR DE POLICE, SUIVI DES DOSSIERS

Le Directeur de Police présente aux Élus les dossiers traitant des sujets suivants :

17.1 Sauvetage à Chambly

M. Bruno Pasquini explique aux délégués les circonstances entourant le sauvetage d'une citoyenne en détresse à Chambly au mois de février 2018. À cette occasion, deux agents de la Régie et un de Chambly en ont porté assistance à une dame à la dérive sur les glaces du Canal-de-Chambly. Cet acte héroïque sera souligné lors d'une cérémonie de remise des décorations et citations policières organisée par le ministère de la Sécurité publique.

17.2 Embauche de policiers temporaires

M. Pasquini informe les délégués que près de vingt-cinq (25) policiers temporaires entreront en fonction le 29 avril pour la période estivale. Une deuxième cohorte de policiers temporaires viendra leur prêter main-forte à compter du 27 mai.



17.3 Crue des eaux printanière - Mise à jour

Les délégués sont informés qu'un cadre policier était de garde durant la fin de semaine pascale pour surveiller l'état de la situation des crues printanières. Il transmettait au Directeur des comptes rendus à toutes les huit (8) heures. M. Pasquini énumère les différentes localisations à surveiller sur le territoire desservi par la Régie.

17.4 Achat d'un laser

M. Pasquini informe les délégués que suite à l'achat d'un laser pour mesurer les distances sur les scènes d'accidents, treize (13) agents affectés à la circulation ont suivi une formation de cinq (5) jours pour apprendre son utilisation. Cette formation sera suivie, en mai prochain, d'une journée pratique « sur le terrain » pour conclure l'entraînement des agents.

CA-19-2015

POINT 18 RÉSOLUTION

Adoption de la liste des comptes à payer

ATTENDU les listes des comptes à payer incluant les registres de chèques et les listes des paiements manuels déposées séance tenante aux points 18 a) et b):

EN CONSÉQUENCE:

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Patrick Marquès APPUYÉ PAR Monsieur Denis Parent

ET RÉSOLU:

QUE les comptes à payer, pour un total de 1 304 552,02 \$ soient acceptés et que la Responsable de la Trésorerie soit autorisée à en faire les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

POINT 19 DIVERS

Aucun sujet additionnel n'est traité.

POINT 20 CORRESPONDANCE

I. Soumise au Comité Exécutif du 10 avril 2019 :

Aucune.

II. Soumise au Conseil d'Administration du 24 avril 2019 :

8 avril 2019

Ministère de la Sécurité publique

M. Bruno Pasquini, Directeur

Re: Cérémonie de remise des décorations et citations policières

1950



POINT 21 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

CA-19-2016

POINT 22 <u>RÉSOLUTION</u> Clôture de la réunion

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Maud Allaire APPUYÉ PAR Madame Suzanne Roy

ET RÉSOLU:

QUE la séance soit et est levée, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés.

Il est 16: 40 heures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

BRUNO PASQUIN

Directeur

DANIEL PLOUFFE

Président